Le seul journal français de la Saskatchewan.

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 20,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU
1202, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone 2661

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-M. JUTRAS, Administrateur

19ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi, le 15 janvier 1930 — No 45

Ne Faussons pas l'Histoire

La campagne que l'on mène en Saskatchewan, depuis déjà quelque temps, contre les Canadiens français, soit par haine de race ou de religion (ce qui est aussi mauvais patriotisme que misérable fanatisme en ce pays cosmopolite et de croyances diverses), soit pour des motifs de parti, continue de nous discréditer par tous les moyens possibles.

C'est ainsi que l'on a cru bon, il n'y a encore que peu de jours, d'exploiter à notre détriment la révolution des colonies de la Nouvelle-Angleterre, en attribuant à nos ancêtres un vilain rôle durant ces événements décisifs. Un journal de Régina, dans un éditorial que nous ne pouvons considérer autrement que malveillant à notre égard, de mauvais goût, en mal de querelle, nuisible au parti conservateur auprès des personnes intelligentes et informées et, comme tel, entièrement hors de saison, affirme qu'en 1775-1776, les Canadiens se rendirent aux Américains. D'où naturellement, le lecteur non averti, comme il y en a tant parmi les nouveaux arrivés d'Angleterre et d'ailleurs, tirera des conclusions qui nous seront préjudiciables. Et comme pour suppléer à l'inintelligence de certains, l'éditorial termine par ces mots : *"Quebec is promoting her plans to make Saskatchewan a French speaking* [illegible] *dependency."* N'oublions [illegible] ami à la *French menace*, il fera des votes aux prochaines élections.

* * *

Maintenant, un coup d'œil sur l'histoire. En 1774, la Grande-Bretagne voulant s'assurer le concours des Canadiens français contre la Nouvelle-Angleterre en révolte, passa l'*Acte de Québec*, par lequel toutes reconnaissait finalement notre nationalité canadienne-française et nous accordait le libre exercice de la religion catholique.

De son côté, la Révolution, par la voix du Congrès de Philadelphie, adressait aux Canadiens une pressante invitation à se joindre à elle. "Saisissez", leur disait-elle, "l'occasion que la Providence elle-même vous présente. Osez être libres."

Liberté! certes ce mot fascinateur dut remuer jusqu'au fond de leur âme, ces pauvres colons français qui avaient tant souffert et avaient tant soif de liberté! Que firent-ils ?

* * *

Nous lisons dans l'histoire du Canada, par Garneau, que, lorsque les Américains vinrent chez nous faire la propagande en faveur de leur projets d'indépendance, les Anglais des villes canadiennes, n'y voyant plus dominer exclusivement (l'*Acte de Québec* reconnaissait aux Canadiens français les droits de citoyens, leur ouvrait la porte aux emplois et aux charges), semèrent pour la plupart à se faire révolutionnaires.

Mais il n'est pas vrai que les nôtres se laissèrent gagner en masse par les offres et sollicitations américaines. Dans le passé, la domination anglaise avait été dure pour eux. Mais l'*Acte de Québec* amenait un grand soulagement. Et puis, au sud, la confédération, bien [illegible], était anglaise, elle aussi. De plus, elle s'était prononcée formellement contre les lois canadiennes-françaises et contre la religion catholique, et avait protesté avec vigueur, à Londres, contre la liberté que l'acte de 1774 accordait à notre culte et à notre nationalité.

* * *

L'invasion du Canada par les Américains devint imminente : nouvelles sollicitations avec brillantes promesses de liberté. Comme il fallait promptement prendre un parti, que firent les Canadiens français ? Que firent les Canadiens anglais ?

D'abord, n'oublions pas que les révolutionnaires américains étaient des colons anglais. Quant à leurs congénères du côté canadien, nous lisons dans l'ouvrage de William Wood, *Canada and the American Revolution*, que lorsque Carleton eut à défendre cette colonie, il trouva que les *English speaking people were half rebel and half loyal*. Garneau dit que "les Anglais, qui l'emportaient lorsqu'il s'agissait de faveurs de la métropole, ne comptaient point dans la lutte actuelle, à cause de leur petit nombre; la plupart, du reste, tenaient ouvertement ou secrètement pour le Congrès, et le gouverneur n'ignorait pas leurs conciliabules à Québec et à Montréal." En outre, Garneau réfère à de nombreux et importants documents. Sous le titre *Canada under the Quebec Act*, un autre historien, Duncan McArthur, trouve que les Canadiens n'aidèrent pas les Seigneurs dans la défense de la colonie; puis il ajoute : *"But their attitude was less reprehensible than the conduct of many of the many British residents of Montreal."* Le même auteur dit que la rébellion, à Montréal, était, entre les autres griefs des colonies du sud, celui que l'on avait lésé les droits des colons anglais, en accordant aux Canadiens l'*Acte de Québec*. Résultat : ils joignirent, en nombre considérable, les forces de la révolte.

Voilà une des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, les Canadiens anglais intelligents et amoureux de la prospérité dans la paix, outre qu'ils ne veulent pas la chicane et l'oppression, du seul fait que l'on [illegible] chicané et battu, ne méprisent pas les Canadiens français et n'essaient pas de les faire haïr par les immigrants récemment arrivés et encore ignorants de notre histoire. Ils disent : *Those who live in glass houses must not throw stones.*

* * *

Que firent les Canadiens français ? Après avoir à nouveau parcouru l'histoire de cette époque, il nous semble que les deux protestants anglais de notre province qui ont récemment, pour motifs de loyauté et de vérité historique, relevé l'accusation portée contre nos ancêtres, ont exposé les faits sous leur vrai jour.

Travaillés de tous côtés, les habitants ne savaient où donner de la tête. Quelques centaines de la basse classe écoutèrent la cause américaine; un contingent servit très considérablement les forces anglaises du général Carleton. Il faut avouer que les masses, hésitant entre les Anglais du sud et la domination britannique, restèrent dans la neutralité. Le clergé et les hautes classes avaient réussi à les dissuader de prendre fait et cause pour la rébellion; ils ne purent les persuader de prendre les armes pour l'Angleterre.

Mais, dans l'opinion des meilleurs historiens — entre autres Hector Garneau et Duncan McArthur — cette neutralité sauva le Canada à l'Angleterre. Même après la déclaration de l'indépendance américaine, et sa ratification par la Grande-Bretagne, le Congrès des États-Unis, Washington lui-même personnellement, et le commandant de la flotte française invitèrent à nouveau les Canadiens de se joindre aux colonies rebelles. A nouveau, les Canadiens restèrent sourds à ces invites et promesses.

La ténacité des nôtres, à ne pas se joindre à la Révolution, depuis ses débuts jusqu'à son achèvement, valut à nos prisonniers, à Boston, la célèbre et mordante parole de Lafayette : "Eh quoi! vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'indépendance! Soyez donc esclaves!"

M. LAVERGNE CENSURE LE GOUVERNEMENT ANDERSON

Québec, 8—Cet après-midi a lieu le déjeuner hebdomadaire des conservateurs. M. Armand Lavergne va soumettre, à l'assistance une résolution censurant le gouvernement Anderson, relativement à la persécution scolaire que le gouvernement de la Saskatchewan vient de commencer contre l'enseignement catholique.

Québec, 9—Hier après-midi, au déjeuner hebdomadaire des conservateurs, M. Armand Lavergne a stigmatisé la politique scolaire de M. Anderson en Saskatchewan.

Actualité

Le R. P. Langlois, O. M. I., provincial

Une circulaire que Sa Grandeur Monseigneur A. Dontenwill, O.M.I., supérieur général des Oblats de Marie, adresse aux membres de sa communauté dans la Saskatchewan et en Alberta, leur annonce que la nouvelle administration provinciale se compose comme suit:

Le R. P. Langlois, provincial.

Le R. P. [illegible], premier conseilleur ordinaire.

Le R. P. [illegible], deuxième conseilleur ordinaire.

Le R. P. Thérien, premier conseilleur extraordinaire.

Le R. P. Jean, deuxième conseilleur extraordinaire.

Le R. P. Narcisse, économe provincial.

A la nouvelle administration le "Patriote" offre ses hommages et ses vœux de plein succès.

La session fédérale s'ouvrira le 20 février

Ottawa.—La prochaine session du Parlement fédéral s'ouvrira le jeudi 20 février soit environ deux semaines plus tard que l'an dernier. M. Mackenzie King a annoncé cette nouvelle à l'issue d'une longue séance du cabinet; à cette occasion le premier ministre fit remarquer que trois élections complémentaires doivent prendre place, et qu'il faudra les tenir avant l'ouverture de la session. Les trois comtés où elles auront lieu sont Bagot, Chateauguay-Huntingdon et Brandon.

Dans le cas de ce dernier, la date a été fixée au 12 février, tandis que dans les deux autres ce sera à une date plus avancée, ce qui permettrait aux trois nouveaux députés d'assister à la première séance de la Chambre.

Session provinciale

A la session qui s'ouvrira à Régina le premier lundi de février, le groupe libéral sera le groupe le plus [illegible], ne manquant que de quatre voix pour avoir la majorité. Cependant l'alliance des progressistes et des indépendants au groupe conservateur permet à celui-ci d'avoir la majorité. Voici quelle sera la position des partis: libéraux, 28; conservateurs, [illegible]; indépendants, 5; progressistes, 4; soit un total de [illegible] députés.

L'ouverture de la session provinciale du Manitoba aura lieu le 21 janvier.

La législature du Manitoba entrera en session le mardi 21 janvier.

Jusqu'ici la coutume était d'ouvrir la session un jeudi et d'ajourner au lundi suivant, après la lecture du discours du trône.

L'adoption de lois nécessitées par le transfert des ressources naturelles fera de cette session l'une des plus importantes dans l'histoire de la province. Le choix du terrain du Collège d'Agriculture pour l'établissement de l'Université sera aussi l'une des grosses questions à discuter.

Il y aura deux sièges vacants quand les députés se réuniront; celui du juge Robson, qui vient de démissionner, et celui du Dr Cleghorn député de Mountain, décédé cet automne.

Le transfert à la province de ses ressources naturelles dans la distribution des portefeuilles, l'hon. D.-G. McKenzie, ministre des mines et des ressources naturelles et administrateur du système hydraulique provincial, cède le portefeuille du secrétariat provincial à l'hon. D.-L. McLeod et celui des téléphones et télégraphes à l'hon. W.-J. Major.

Lettres.

L'incident de l'école Val-Marie

Traduction d'une lettre publiée dans le "Leader" de Régina, le 8 janvier 1930

Quand on lit dans les journaux qui nous interpellent sur correspondance comme celle qui suivit la réplique ci-dessous, on se demande si notre province n'est pas infestée d'un système d'espionnage attitré, du genre "terreur du monde", comme dit Léon Daudet. Ces soi-disant divulgations, à propos de nos écoles, que le Regina Star publie sans vergogne, doivent une idée du régime de terreur auquel nous sommes soumis. Pourquoi cette délation organisée contre nos institutions? Est-ce pour que les autres parties de Dominion comprennent? bien l'attitude du nouveau gouvernement à notre égard? Est-ce pour remplacer M. Côté, député d'Ottawa, et le ministre sur notre situation? Est-ce pour donner du souffle à Son Honneur le maire Houde de Montréal?

M. le Rédacteur,

Dans son éditorial du 31 décembre, le *Regina Daily Star* fait des commentaires sur l'incident survenu entre le département de l'Éducation et les commissaires d'écoles du district de Val-Marie. On a rapporté dans cette affaire que les commissaires de ce district ont été lésé par le péché d'observer les fêtes nationales du Canada et qu'ils leur ont substitué les fêtes du calendrier des Saints de l'Église catholique romaine.

Si l'on ne peut appeler ceci une nouvelle, le moins que l'on puisse en dire, c'est que c'est loin d'être un fait. Lors du dernier Thanksgiving, il y a eu une classe d'ouverte sur deux, ainsi ce fut la première et la seule fois. Le 27 décembre, le même journal indépendant rapporte, parmi les nouvelles de la première page, que des "ordres sont donnés exigeant l'observance des fêtes nationales", à la suite des plaintes formulées par les parents non-catholiques, parce que l'on avait refusé à leurs enfants le droit de célébrer les fêtes nationales du Canada et qu'on les avait obligés, à la place, d'observer les fêtes de l'Église catholique romaine.

Ainsi, on affirme, à deux reprises différentes, que les commissaires ont refusé d'observer les fêtes nationales du Canada. Je demanderais au *Star* combien de plaintes semblables ont été envoyées au département de l'Éducation et par combien de ces parents? Afin d'éviter au *Star* l'inconvénient d'une réponse, j'oserais dire qu'une seule plainte fut envoyée au département et cela par un *bachelor* résidant en dehors du district scolaire et n'ayant aucun intérêt à l'école. Pourquoi le *Star* a-t-il fait d'une plainte "des plaintes" et d'un *bachelor* des parents?

Serait-ce que le rédacteur [illegible] Évidemment le rédacteur d'un journal si important croit qu'un mot est tout un sujet; aussi ce qu'il dit lui importe peu; il sait donner la courbe courbe à la balle qu'il veut lancer. Il semble que cette information a été lancée en vue de tromper le public, mais le *Star* étant intimement associé au présent gouvernement, il est difficile de dire si c'est le journal, ou le ministre de l'Éducation, ou le député-ministre qui est en faute. Il y a ici, à Val-Marie même, des partisans de l'honorable J.-T.-M. Anderson, qui sont intéressés à l'école et appuieront mon assertion que l'école n'a jamais été ouverte un aucune autre fête nationale que celle mentionnée ci-dessus. Si le *Star* s'était abstenu de répandre une nouvelle qui n'avait pas de fondement et de commenter quelque chose qui n'existait pas, l'incident aurait passé inaperçu par les gens de Val-Marie. Va bien pour les fêtes nationales!

Le matin du 1er novembre, les élèves furent congédiés par les institutrices, parce que les enfants romains catholiques étaient tous allés à l'église et il n'en restait pas assez de non-catholiques, dans les deux classes, pour qu'il valût la peine d'enseigner, mais cette même après-midi, les classes continuèrent comme d'habitude, les enfants étant présents en nombre ordinaire. La proportion d'enfants enregistrés dans cette école est un non-catholique contre six catholiques. Dans une lettre adressée au département, en date du 29 novembre, les commissaires déclaraient ne pas connaître de raison pour lesquelles l'école ne pouvait pas être fermée aux jours de fêtes religieuses. On leur fit réponse, le 5 décembre, dans les termes suivants:

"Il n'y a rien dans la loi scolaire qui reconnaisse spécifiquement les fêtes d'Église et le département considère que l'école ne devrait pas être fermée à l'occasion de ces dites fêtes."

S'il n'y a rien dans la loi scolaire qui empêche les commissaires de fermer l'école en un jour de fête quelconque, nous disons, dans les termes, au premier ministre Anderson, qui est par lui-même le département de l'Éducation, que les commissaires de ce district ne sont pas disposés à accepter ses vues personnelles comme parole de loi. Mais dans la section 177(1), l'Acte scolaire dit: "Que, au jugement de la commission scolaire, n'importe quels autres congés — que ceux prescrits — pourront être accordés, pourvu, toutefois, qu'ils ne dépassent pas un jour à la fois. Si donc il est à la discrétion des commissaires d'accorder un congé, un jour quelconque, pourquoi ne pourraient-ils pas accorder ce congé en un jour de fête de l'Église à laquelle appartient la majorité des enfants, alors qu'ils sont autorisés à fermer l'école, à volonté, pour une partie de hockey ou un pique-nique. Bien que l'école ait été fermée pour au plus deux ou trois fêtes de l'Église catholique romaine pendant l'année, les commissaires peuvent prouver qu'elle a été ouverte autant de jours que n'importe quelle autre école de la province; je parle de la moyenne. Pour citer encore l'éditorial du *Star*: "L'affaire ayant été portée à l'attention du nouveau ministre de l'Éducation ... mon humble opinion est que le bourgeon ne serait pas jusqu'à épanouissement ... des ordres ont été donnés pour que l'Acte scolaire soit observé, et la majorité romaine catholique doit s'abstenir d'imposer ses *"sectarian observances on the minds of the children of non-Catholic parents."*"

Le très nouveau ministre de l'Éducation fera bien de se rappeler que les commissaires de Val-Marie sont capables de se soumettre à chaque section de l'Acte scolaire, mais jusqu'à ce que les vues de l'honorable monsieur deviennent lois, nous préférons nous en tenir à la loi. Le premier ministre Anderson et le *Star* seraient bien avisés, en évitant de faire des assertions qui, trop souvent, dénaturent les faits et induisent en erreur.

Ce journal ajoute: "Les divulgations de Val-Marie et d'une vingtaine d'autres endroits décrivent les violations effrontées, des adeptes d'une certaine secte contre les lois scolaires dans les écoles publiques; violations qui ont été faites au su et avec le consentement de l'ancien gouvernement."

Si cette "vingtaine d'autres endroits" a violé "effrontément" les lois scolaires au même degré que Val-Marie, je laisse au lecteur de juger jusqu'à quel point les écoles ont souffert et de penser que le docteur Anderson doit être un envoyé avec mission d'arracher les écoles des profondeurs où les a plongées le dernier gouvernement, mais peut-être serait-il préférable de prendre les assertions du premier ministre Anderson et du *Star* avec un grain de sel ou deux. Les commissaires de ce district scolaire se sont soumis aux lois scolaires sous l'ancien gouvernement et sont prêts à faire la même chose sous le nouveau. Cette commission scolaire aussi bien que les bureaux des commissaires des "vingtaines d'autres endroits" n'ont aucun intérêt à imposer leur "sectarian influence" sur les enfants des parents non-catholiques, pas plus qu'ils ne sont intéressés d'imposer leur "sectarian influence" sur les enfants de la Chine; et, en autant que en regarde notre commission scolaire, aucun des commissaires n'est "agent d'une certaine secte", quel que soit le sens que l'on prête à ces mots.

Suite à la page 8

Notre Système Scolaire

I

Quant au sens d'étude, la législation de la Saskatchewan ne reconnaît qu'un système scolaire: celui qu'impose le gouvernement, en conformité avec les autres provinces et le respect de la constitution. Mêmes diplômes pour les maîtres, mêmes inspecteurs, mêmes heures et manuels de classe, même âge scolaire, etc.; uniformité de salue et sévère, à laquelle l'Église s'est loyalement soumise. A la règle générale, il n'y a d'exception que pour un peu de français, très peu, du consentement des commissaires, sans [illegible] sur d'autres matières aux examens.

Mais il est un autre aspect de la question, le côté religieux. Celui qui ne croit pas en Dieu demande que la religion soit bannie de l'école. Telle est encore l'attitude de quiconque a pour que, par l'école, se propage un culte particulier qui lui répugne. Pour l'indifférent, ou celui dont la foi est attiédie ou faible, la question devient plus ou moins troublante, selon le vrai niveau de doute ou d'indifférence.

Au foyer croyant, le problème se présente sous une autre forme, claire et précise. "Éduquer", se dit-il, "c'est préparer à la vie. Puisqu'il est au-delà du tombeau une vie qui ne meurt pas, mon devoir est d'en instruire mon enfant, et, par cet enseignement, lui faire aimer la vertu plus que les biens périssables, afin que son éternité soit heureuse. Ma conscience et mon droit exigent que l'école où va mon enfant, et pour laquelle on me taxe, ne limite pas ses efforts aux succès de la terre, mais intéresse la morale et oriente vers le ciel."

C'est ainsi que, dans l'éducation, le temporel se complique du spirituel. Affaire délicate, remuer l'âme et le cœur, et qu'embrouille tel la variété de croyances toujours contradictoires sur un même quelques points. Imposer à un élève une foi que ses parents abhorrent, serait une injustice criante et une source de persécutions sociales. L'en priver quand la conscience des parents la demande, serait également inique.

Aux débuts de la colonie, du temps du régime français, la question scolaire, en matière de religion, était simple: le programme se basait sur la foi catholique, celle de la presque totalité des citoyens.

Après la cession, malgré les préjugés de l'Angleterre contre l'Église catholique, à cette époque très voisine de la Réforme, les [illegible] du gouvernement britannique ne réussirent pas à protestantiser nos écoles plus que nos foyers ou nos églises. Elles se [illegible] catholiques. Nous ne pouvons pas faire ici l'historique des [illegible] et luttes [illegible] dont nos ancêtres furent pendant longtemps victimes. D'ailleurs, nous voudrions que de meilleurs [illegible] nous les fissent entièrement oublier. La meilleure chose de nos concitoyens [illegible] le détruit aussi ardemment que nous [illegible] le petit politicien qui vit de [illegible].

Vint la Confédération, en 1867. Ce fut une ère nouvelle pour le Canada, basant, désormais, les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais sur une nouvelle constitution qui fut appelée l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. (British North America Act).

Comme on le devinerait si on ne le savait déjà, la question brûlante, celle qui tourmentait les esprits et alarmait les plus [illegible], durant les délibérations préparatoires, fut l'école. La loi protestante des Anglo-Canadiens les portait à exiger leur autonomie scolaire, là où ils étaient en minorité, et à se confier qu'aux écoles, là où ils étaient forts. Plus timidement, les catholiques demandaient que leurs propres foi et conscience fussent sauvegardées dans le nouvel état de choses.

Finalement, on se rallia, de part et d'autre, à une formule qui fut incorporée dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, dont elle est l'article 93. Cet article confère aux provinces le pouvoir de légiférer en matière d'éducation, mais avec restriction. Ainsi, d'après sa teneur:

1o Aucune loi provinciale ne peut être passée portant préjudice aux écoles confessionnelles existant à l'époque de l'Union.

2o Dans une province quelconque, où existait, à l'époque de l'Union, un système d'écoles séparées ou dissidentes, ou qu'un tel système ait été subséquemment établi par la législature provinciale, on peut, en matière d'éducation, en appeler au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision de l'autorité provinciale affectant tout droit ou privilège d'une minorité protestante ou romaine catholique des sujets de Sa Majesté.

Pour mieux faire saisir l'objet et l'esprit de cet article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, on cite souvent deux paroles de Lord Carnarvon, ministre des colonies lors de la Confédération. Il dit, le 19 février 1867 : "L'objet de la clause (article 93), c'est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits, privilèges et protection, dont peut jouir la minorité religieuse d'une autre province." Lord Carnarvon dit encore, le 22 février de la même année: "L'objet de cette clause a été de prendre des garanties contre la possibilité d'une oppression indue de la majorité contre les membres de la minorité. . ."

Dans quelle mesure l'esprit et la lettre de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord entrèrent dans l'Acte de la Saskatchewan, et reflètent aujourd'hui l'esprit et la lettre de notre législation provinciale sont des considérations que, par manque d'espace, nous devons renvoyer à la semaine prochaine. Pour le moment, rêvons que les droits de l'homme, que toute révolution achève, comme tout élan injuste et avidité de pouvoir, ont coutume de [illegible] à tout instant, pour exploiter l'ignorance et la passion, ne sont pas l'apanage exclusif du plus fort. Le lecteur a sa part aux droits de l'homme, et la liberté de conscience dans l'enseignement n'en est pas la moindre partie.

M. SAMUEL GENEST ELU POUR LA 18ème FOIS

M. Samuel Genest, représentant du quartier St-Georges à la Commission des Écoles séparées, a été réélu à l'unanimité président pour un dix-huitième terme. C'est par une coïncidence assez intéressante que cette réélection a été faite. La commission se compose maintenant de 27 membres, mais dix-huit seulement étaient présents et ces dix-huit commissaires ont tous voté pour M. Genest, le réélisant pour son dix-huitième terme.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le président de la Commission, touché, à la vérité, de cette confiance inébranlable que lui manifestent encore cette année ses collègues de la Commission, remercia ceux-ci en termes fort appropriés. "Je suis profondément touché d'un si beau témoignage, dit M. Genest, que les commissaires me rendent pour la dix-huitième fois consécutive.

"Depuis les quelque vingt ans que je fais partie de la Commission des Écoles séparées d'Ottawa, continue le président, nous avons passé par une série de difficultés locales et souvent décourageantes, mais je

(Suite à la page 8.)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le problème de la télévision

Les cellules photoélectriques sont l'âme des appareils de la télévision—Les grandes difficultés.

Paris. — Les cellules photoélectriques sont l'âme des appareils de télévision. Cellule photoélectrique, télévision, voilà deux mots nouveaux, qui dans quelques années, quelques mois peut-être, seront d'un usage courant, comme les mots antenne, couplage, [illegible], différentiel et tant d'autres qui ne faisaient pas partie du dictionnaire de notre enfance.

Quelle que soit l'idée que l'on se fasse des appareils et des procédés de télévision, on conçoit qu'ils réclament un organe essentiel, sorte d'œil physique, réagissant plus ou moins suivant qu'il reçoit plus ou moins de lumière. Il est commode que cette réaction soit d'ordre électrique, c'est-à-dire que la [illegible], plus ou moins éclairée, règle suivant la nature de cet éclairement l'intensité du courant électrique d'un certain circuit.

[illegible]

Il y a un grand intérêt [illegible] pour le connaître.

hors des problèmes de télévision — a [illegible] des organes capables d'enregistrer et de mesurer des intensités lumineuses sans faire intervenir notre œil. On peut en effet comparer ainsi, étudier, perfectionner toutes les sources lumineuses qui prennent de plus en plus d'importance dans la vie moderne: lampes électriques d'éclairage [illegible] lampes par milliers, lampes à arc de nos phares, des projecteurs de nos navires de guerre ou de nos ports d'aviation.

Ces cellules enfin sont sensibles à l'infra-rouge. Plus parfaites que l'œil humain — dont le champ d'investigation est d'une petitesse vraiment ridicule — elles permettent l'échange de communications secrètes par rayons invisibles, dont l'intérêt militaire est évident.

Mais il y a plus. Les astronomes ont voulu mesurer l'éclat des étoiles et des nébuleuses. Aux expressions classiques "seconde" grandeur, ils ont voulu substituer des nombres. Pour cela, on a fait appel à un principe du précédent.

Depuis longtemps, on sait qu'un corps éclairé émet de petites particules d'électricité négative, des [illegible]

[illegible]

l'héritier militaire du maréchal Foch qui, peu de temps avant sa mort, disait au sénateur [illegible]: "Monsieur le sénateur, quand je ne serai plus ici, si un péril menace la France, appelez Weygand et vous serez tranquille."

Le général Weygand est considéré comme le meilleur militaire de France. Il a 62 ans, et n'est pas seulement réputé comme stratégiste militaire, mais encore comme administrateur très habile. Il a agi comme chef de l'état-major général depuis quelque temps. Sa promotion était généralement connue depuis mars dernier.

Le général Weygand fut le chef d'état-major du général Foch après 1915, et fut membre de la délégation française à la conférence de Washington de 1922.

Il est surtout [illegible] par sa campagne de Pologne en 1920, alors qu'il prit le commandement de l'armée polonaise aux portes de Varsovie et repoussa les Russes.

Il entra dans l'armée française comme sous-lieutenant d'un régiment de dragons en 1888.

Le maréchal Pétain devient vice-président du conseil supérieur de la Guerre, ce qui équivaut à une désignation comme généralissime au temps de guerre. Il était à la veille de prendre sa retraite lorsqu'éclata la guerre. De commandement en commandement, il s'éleva à la direction suprême des armées françaises.

M. Melanson est promu

IL EST NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT ADJOINT EN CHARGE DE LA CIRCULATION AU CANADIEN NATIONAL. — PROMOTION QUI PREND EFFET IMMÉDIATEMENT.

Montréal.—M. H.-H. Melanson, qui, en général du service des voyageurs, a été promu assistant-vice-président en charge de la circulation du Chemin de fer national du Canada [illegible]. Cette promotion est annoncée dans une circulaire émise par M. R.-L. Burnap, vice-président en charge de la circulation avec l'approbation de Sir Henry Thornton, président du réseau.

Cette promotion prend effet immédiatement et comme le dit la circulaire, M. Melanson aura désormais charge de telles affaires et [illegible] telles fonctions que lui assignera le vice-président.

M. H.-H. Melanson

[illegible]

M. Melanson est l'un des deux Canadiens qui ont été élu président de l'American Association of Passenger Traffic Officers. L'autre est M. George-T. Bell, ancien assistant du vice-président en charge du trafic du Canadien National. M. Melanson a été élu président de cette association l'an dernier au cours d'un congrès suivi d'un voyage à Jasper Park Lodge.

M. Robert Burnap, vice-président du Can.-National

On annonce officiellement aux quartiers généraux du Chemin de fer national du Canada la nomination de M. Robert-L. Burnap comme vice-président-directeur de la circulation de ce réseau, en remplacement de M. A.-T. Weldon. La nomination prend effet immédiatement.

M. R.-L. Burnap, qui fut assistant gérant général du service des marchandises du Canadien National depuis 1923, est dans les chemins de fer depuis 34 ans. Sa promotion a été graduelle et, après avoir été à l'emploi de la plupart des réseaux compris aujourd'hui dans le Chemin de fer National du Canada, il est très connu au Canada et aux États-Unis.

M. Burnap débuta avec le Vermont Central, en 1896. L'année suivante, il entrait dans le service des marchandises. En 1898, il accepta un poste dans ce service à New-York et la même année fut nommé agent voyageur, service des marchandises, à New-London, Connecticut. En 1900, il devint agent commercial à New-York et, en 1905, agent général du service des marchandises, à Saint-Albans, Vt. Il fut nommé assistant agent général du service des marchandises du Grand Tronc, à Chicago, en avril 1908, assistant du gérant du service, en 1910, gérant, en 1919, et gérant pour tout le réseau, en 1920.

En 1927, M. Burnap fut nommé assistant général du service des marchandises, du Canadien National, à Montréal, et gérant du service des marchandises du Vermont Central, postes qu'il a occupés jusqu'à sa nomination de vice-président.

Le vice-président sortant de charge, M. A.-T. Weldon, est entré dans les transports, en 1899 et jusqu'en 1900, fut à l'emploi du service des marchandises de l'Intercolonial. De décembre 1901 à août 1904, il fut à l'emploi du Dominion Railway, à Halifax. De cette dernière date à mai 1907, il fut secrétaire du Board of Trade, de Halifax. En 1907, M. Weldon fut nommé agent général des ventes de Port Hood Richmond Railway and Coal Company, Halifax, et de novembre 1907 à 1909, agent divisionnaire du service des marchandises pour l'Intercolonial, à Halifax. De 1909 à 1914, M. Weldon fut agent général du service des voyageurs et des marchandises de la Black Diamond Steamship Company, de Montréal, et d'octobre 1914 à 1917, il fut assistant agent général du service des marchandises des Chemins de fer du gouvernement, à Moncton et agent général de mai 1917 à décembre 1918. Le 1er janvier 1919, M. Weldon était nommé assistant gérant général du service des marchandises pour les lignes de l'Est du Canadien National. En mars 1923, il était nommé gérant de la région de l'Atlantique et, en 1927, vice-président-directeur de la circulation et des messageries.

On annonce aussi au Canadien National que la direction des services des messageries et d'hôtellerie sera désormais confiée au bureau du président Sir Henry-W. Thornton.

Vient de paraître

"HORISONS"

par Henri d'Arles

"C'est une œuvre [illegible]

[illegible]

Librairie d'Action canadienne-française le récit de son séjour en Californie sous le titre: Horisons. La magie du style se marie à la féerie des paysages, et des tableaux et des scènes dont la réalité n'a pu effacer le fond de sérénité et d'idéal.

Le lecteur ne cherchera pas dans Horisons des formules substantielles, fruits de profondes méditations. Aucun souci de thèse, de propagande doctrinale ne distingue ce volume. L'auteur laisse simplement courir sous les plus réelles la vision, l'émotion, la sensibilité physique et morale, exprimant avec un naturel élégant les impressions que les objets, les âmes, la vie de Californie lui ont proposées.

Horisons est une œuvre d'artiste-peintre rondeur: images cursives, valeurs pittoresques, valeurs éclatant, un peu de fantaisie au sein d'un réalisme dégagé mais vivant.

...encore, la Librairie d'Action canadienne-française, présente Horisons dans sa série Récits et Nouvelles, avec une couverture en 3 couleurs que domine le fond bleu d'une horizon où le soleil décline.

Le volume—200 pages, broché, se vend $1.00 l'unité chez l'éditeur et dans toutes les librairies bien assorties.

Si décimorée, qu'elle avait honte dans son habit de bain

[illegible]

Douleurs rhumatismales

"Pendant une année entière, mes rhumatismes me firent tellement souffrir que je fus finalement incapable de marcher. Il me semblait que toutes les jointures de mon corps étaient ankylosées," écrit M. Henry Dolke, de Fallon, Mont. "Je passai plusieurs mois à l'hôpital, mais tous les traitements médicaux restèrent sans résultats. Après que j'eus pris quatre bouteilles de Novoro du docteur Pierre, mon mal disparut et je redevins en bonne santé." Cette célèbre préparation herbeuse règle l'action des intestins, augmente le flux urinaire et aide le corps à se débarrasser des poisons et de l'acide urique, tout en améliorant la condition du sang. Le Novoro n'est pas vendu dans le commerce de droguerie, mais il est fourni par des agents locaux, ou par le docteur Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

Nouvelles

La Société Saint-Jean-Baptiste de New-York fêtera son quatrevingtième anniversaire.

New-York.—La société St-Jean-Baptiste de New-York, la plus ancienne société de langue française de la métropole américaine, célèbrera les 7 et 8 février prochains son 80ème anniversaire de fondation.

Cet anniversaire sera marqué par des grandes fêtes qui auront lieu à l'hôtel McAlpin qui comprendront une grande réception et un souper dansant. A la réception, le vendredi soir, seront présentés les délégués du Canada et M. Roch Pinard, [illegible] du [illegible] d'Ottawa [illegible] Washington [illegible]. Les orateurs [illegible] l'honorable M. P. Hébert, sénateur des Etats-Unis pour le Rhode Island et M. Maxime Mangerière, consul général de France, à New-York.

A cette occasion un voyage s'organise, de Montréal à New-York, par le Chemin de fer Canadien National sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste et la Chambre de Commerce de Montréal avec des voitures de l'agence des voyages Hone et du Canadien National. Ce dernier a [illegible] pour ses représentants officiels M. T.-A. Marion, attaché au bureau de l'Est, rue Saint-Jacques et M. Albert [illegible], attaché au bureau de New-York.

France médical requis par les pays de destination à ce [illegible].

Le journal ne dit pas toutefois le nombre de ceux qui s'en vont au Canada; on croit néanmoins que le plus grand nombre se rendront dans les [illegible] de l'Ouest canadien.

L'hon. T.-A. Crerar aura un adversaire

Brandon, Manitoba.—L'hon. T. A. Crerar, nommé récemment ministre des Chemins de fer, aura un adversaire dans Brandon. A une assemblée du comité exécutif de l'association conservatrice de l'endroit, on adopta une résolution demandant un candidat sur les rangs et il fut décidé sans [illegible] une convention à cette fin. N. W. Kerr, président de l'association conservatrice locale, est également [illegible] possible.

L'élection se fera le douze février et l'appel nominal aura lieu le [illegible]. Le siège est vacant à la suite de la nomination au Sénat de M. Forke.

Weygand chef d'Etat-Major

IL EST L'HÉRITIER MILITAIRE DU MARÉCHAL FOCH QUI AVAIT EN LUI LA PLUS ENTIÈRE CONFIANCE

Paris.—Le général Weygand a été nommé chef de l'état-major général de l'armée française. Il est

Départ de 3,000 Mennonites

Berlin. — L'embarquement de près de 3,000 mennonites allemands pour le Canada et le Brésil commencera cette semaine, selon le journal Vossische Zeitung. Ce sont des paysans russes qui, depuis leur départ de Russie, vivent dans des camps en Allemagne.

Les passages des émigrants sont fournis par arrangement entre le gouvernement allemand et le chemin de fer Pacifique Canadien, ainsi que par des fonds fournis par les organisations mennonites.

Les permis nécessaires ont été reçus du gouvernement canadien et de quelques Etats brésiliens, et

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

Premier Apôtre du Mackenzie

Par le juge A. Prud'homme, M. S. R. C.
(Lu à la réunion de mai 1929)

(suite)

[illegible]

L'enseignement de la composition

par une religieuse de Prud'homme.

(suite et fin)

[illegible]

Les Missionnaires d'Afrique reçoivent le Grand Prix de langue française

[illegible]

Impressions d'un communiste

[illegible]

Nouvelles Religieuses

[illegible]

Un jugement de tribunal basé sur l'encyclique "Rerum novarum"

[illegible]



LA VOIX DU PAPE

L'encyclique "Mens nostra" sur les exercises spirituels

A Nos Vénérables Frères, patriarches, primats, archevêques, évêques et aux Ordinaires des lieux en paix et communion avec le Siège apostolique.

PIE XI, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

Nul d'entre vous n'ignore, vénérables frères, la pensée et l'attention que Nous dirigeâmes lorsque, au début de l'année, nous avons convoqué à l'Univers catholique un Jubilé extraordinaire pour célébrer le cinquantième anniversaire du jour où ... [illegible]

[illegible]

Le juge Prendergast

Les autorités fédérales viennent de faire, dans la magistrature du Manitoba, une nomination très intéressante à tous les points de vue ... Il s'agit du juge James-Emile-Pierre Prendergast, qui vient d'être promu juge en chef de la Cour Suprême du Manitoba ...

Nous félicitons ceux qui portent la responsabilité de cette nomination, car ils ont eu la main on ne peut plus heureuse!

Le juge Prendergast est, en dépit de l'allure anglaphone du nom qu'il porte, un véritable Canadien français ...

[illegible]

La retraite de la politique ne tarda guère.

[illegible]

Charles MICHAUD.

Mort d'Emile Loubet

Ancien président de la République française

[illegible]

MUNICIPALITE RURALE D'AUVERGNE No 76

AVIS AU PUBLIC

[illegible]

Le Conseil ne se rendra pas responsable d'aucunes dettes contractées par les malades de la Municipalité autres que celles ...

Par ordre du Conseil

A. C. Beaudoin, Sec.-Très.

[illegible] 1930





Mgr Joseph Guy O.M.I.

Le R. P. Joseph-Wilfrid Guy, O.M.I., récemment nommé par Rome évêque de Zerta, en Asie d'Europe, et Vicaire apostolique de Grouard, n'a pas besoin d'être introduit à notre public de la Saskatchewan, à nos œuvres nationales, à nos connaissances, à ses nombreux amis.

Ancien professeur à l'Université d'Ottawa, cinq ans vicaire général de son prédécesseur Mgr Charlebois, O.M.I., à Le Pas; depuis trois ans recteur du Collège Mathieu de Gravelbourg; premier vice-président de l'A.C.F.C., dont il était, tous le savent, membre prévoyant et actif; l'automne dernier, créé officier d'instruction publique par le gouvernement français; pendant dix ans activement lié au département des Indiens au parlement d'Ottawa: tels sont les titres qui ont valu sur S. G. Mgr Guy, O.M.I., le judicieux et heureux choix du Souverain Pontife et de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Les lecteurs du *Patriote* permettront donc à un modeste professeur du Collège Mathieu de souligner en un bref article de journal l'œuvre de Mgr Guy O.M.I., les belles espérances qu'ont droit de nourrir les amis du Vicariat de Grouard.

Mgr Guy, O.M.I., est dans la force de l'âge. Chez lui, le travailleur acharné, l'homme d'une activité prodigieuse, d'un caractère jovial, est servi avec constance par une intelligence prompte, un jugement sûr, une longue connaissance des hommes et des choses: toutes belles qualités réunies par un grand cœur.

La carrière du R. P. Guy O.M.I. jusqu'à date d'une grande fécondité.

[illegible] Université d'Ottawa il fut professeur consciencieux, vivant, aimé de ses élèves. Plus tard, en 1913 et les cinq années qui suivirent, curé de la cathédrale du Pas, il sut, avec tact et sagesse orienter, diriger cette paroisse difficile à ses débuts, y exercer le ministère apostolique du prêtre selon le cœur de Dieu, se faisant tout à tous, également apprécié, également respecté de l'élément tant anglais que canadien.

Nous croyons savoir que depuis toujours les missions indiennes du nord lui ont été confiées. Fidèle du R. P. [illegible], de retour à Ottawa, en 1920, demeurant à sa charge de procurer les soins de quelques chapelains de religieuses dont il était le directeur éclairé, le révérend Père s'occupa sans relâche des intérêts indiens auprès du gouvernement. Les provinciaux de l'Ouest, nos chers missionnaires ensevelis au fond des forêts du nord savent surtout en quel secours leur fut à Ottawa cet ami, ce père, cet intercesseur. Sans être missionnaire, le R. P. Guy s'intéressait activement, effectivement aux missions.

Au mois de mai 1926, le R. P. Guy O.M.I., revenait dans l'Ouest prendre la direction du Collège Mathieu de Gravelbourg. Rectorat abondamment rempli s'il en fut jamais. Sa main expérimentée sut imprimer à ce jeune collège une nouvelle poussée sur la voie du développement et du succès? Grande bonté pour les professeurs, profonde connaissance des jeunes, longue expérience d'éducation, souci constant d'améliorer le sort matériel, scientifique, social du collège, secondé par [illegible] des bons mouvements locaux, comme indiqués, véritable ami des prêtres du diocèse, le R. P. Guy O.M.I., arrivé trois ans à peine en Saskatchewan est avantageusement connu dans l'Ouest canadien.

Malgré ses soucis de recteur, le surplus de travail que requiéraient certains chapelains de la ville, le R. P. Guy continue depuis trois ans ses bons offices comme procureur délicat et prévoyant des plus pénibles missions du monde, celles de Mgr Turquetil O.M.I., Préfet apostolique des Esquimaux de la Baie d'Hudson. Tout récemment encore, le département indien d'Ottawa recevait la visite du révérend Père pour affaires très importantes. A sa grande surprise, le R. P. Guy a tout ce qu'il a toute sa vie rêvé de devenir: missionnaire des pauvres enfants abandonnés des bois. Renseigné par ceux qui connaissent bien côte d'aujourd'hui, sa Sainteté Pie XI a voulu que le R. P. Guy fût plus encore: évêque-missionnaire.

La divine Providence, la sainte Église confie aujourd'hui à cet ardent apôtre, un difficile et immense vicariat: celui d'Athabaska, au nord du diocèse d'Edmonton, borné à l'ouest par les Rocheuses, sont lecteur averti sait l'essort pris durant la dernière décade, vers les districts de la Rivière La Paix, Falher, Spirit River etc., situés dans le Vicariat de Mgr Guy O.M.I. Certaines parties du pays cachent des richesses forestières, agricoles et minières encore inexplorées. A l'instar du développement matériel, paroisses déjà formées, missions, réserves et écoles indiennes, orphelinats, hôpitaux, plusieurs congrégations de religieuses revendiquent le zèle, l'expérience, le dévouement de Mgr Guy O.M.I.

Vivent encore dans le Vicariat d'Athabaska, à Grouard S. G. Mgr Grouard O.M.I., évêque démissionnaire, à S. Augustin S. G. Mgr Joussard O.M.I., évêque coadjuteur. De Mgr Grouard O.M.I., nonagénaire, de Mgr Joussard O.M.I., presque octogénaire, Mgr Guy O.M.I., aura le privilège bien doux de vénérer de près les cheveux blancs. Son grand cœur verra en eux, nous en sommes certains, deux saints vieillards blanchis à la peine, deux anges gardiens tutélaires de leurs belles œuvres, en stimulant de nouvelles.

Per crucem ad lucem!

Cette œuvre si grande s'incendiera d'elle-même dans la divise du nouvel évêque: Per crucem ad lucem, à la lumière, par la croix! La croix du Christ! La croix du prêtre! La croix du missionnaire Oblat! La croix de l'évêque-missionnaire! Elle brille depuis longtemps au dessus des forêts vierges du Nord-Ouest canadien. Cette croix, elle chante les labeurs des premiers hérauts de l'Évangile—les Grandin, les Durieu, les Clut, les Faraud, les Lacombe, les Breynat, les Grouard, les Joussard O.M.I. Après, soixante-quinze ans de leurs souffrances, aveuglés que nous sommes par les tourbillons du progrès, nous les voyons aujourd'hui défiler, ces pauvres à la soutane rapiécée, raquettes aux pieds, la croix sur la poitrine, cherchant des âmes dans le "grand désert blanc".

Oui! petites croix nombreuses perchées sur de rudes cabanes en pauvre, semées partout dans la forêt, que vous rayonnez à la devise du nouvel évêque qui vous apporte sa croix pectorale, sa croix d'Oblat: per crucem!

Quand aura passé la croix, l'Évangile, l'Eucharistie, le baptême, tous les sacrements, le sacrifice, l'immolation et l'amour... la lumière jaillira dans le firmament bleu du Nord, elle jaillira dans le ciel des cœurs: ad lucem!

Grands sont les espoirs, sincères les félicitations et les vœux des amis de S. G. Mgr Guy O.M.I.

Que sa Grandeur leur permette d'emprunter sa belle devise et d'en faire un puissant souhait d'Apostolat pour les âmes, l'Église de Dieu et la race française: AD MULTOS ET FAUSTISSIMOS ANNOS... PER CRUCEM AD LUCEM!

Le cantique de la terre

La Terre parle à Dieu et le remercie pour le grand don de l'Eucharistie.

En tout lieu désormais, quand s'accomplit la cause,
Et qu'armé du pouvoir sur lequel Dieu s'abaisse,
Un prêtre vers l'autel se penche, en prononçant
Le verbe qui consacre et qui transsubstantie,
En tout lieu, sous la pâle espèce de l'hostie,
Le Christ, avec son corps et son âme descend.

Or, selon que les jours autour de moi cheminent,
D'innombrables autels tour à tour s'illuminent:
Chacun d'eux accomplit surnaturellement
La présence innombrable, et toutefois unique
Qui projette, au travers de l'ombre eucharistique,
Et jusqu'aux cieux des cieux, un resplendissement.

Encor qu'en l'infini je sois un grain de sable,
A vos yeux de l'éther je ne suis pas négligeable;
Des soleils étonnés se demandent entre eux:
"Quelle est cette planète, et chétive et perdue,
"Dont il nous vient pourtant, à travers l'étendue,
"On ne sait quels rayons qui nous parlent de Dieu?"

Les anges voyageurs qui visitent l'espace,
Et d'étoile en étoile, au large du ciel, passent,
Lorsqu'ils ont reconnu ma céleste lueur,
Modèrent un instant la fougue de leurs ailes,
Et, sachant le secret merveilleux que je cèle,
Devant ma petitesse inclinent leur splendeur.

Et, de plus loin encor, des pures altitudes
Où l'apôtre saint Jean a vu les multitudes
Qui se tenaient debout, tel un peuple de lis,
Dans un inconcevable éclat de robes blanches,
Des sanctuaires éternels, Dieu le Père se penche
Vers l'astre qui lui rend l'offrande de son Fils!

Louis MERCIER.

Le sale argent

C'était un vieil et brave officier, riche de cœur, d'exploits et de souvenirs.

Pas très riche d'argent...

Il habitait une vieille gentilhommière de Normandie. Vous savez, ces maisons moussues que nos pères ont bâties sans compter les pierres, et à l'époque où le ciment armé n'avait pas fait sa triste apparition.

Cela vous a des murs d'un mètre d'épaisseur, et c'est l'effroi des électriciens quand il faut les percer.

Ces maisons-là peuvent vieillir, ne plus être entretenues. Elles restent debout quand même, par fidélité, par dignité. Elles tiennent.

* * *

Le colonel habitait donc cette demeure avec un domestique et la femme de celui-ci.

Ce domestique, c'était son ordonnance.

Les deux, le colonel et l'ordonnance, s'étaient réciproquement sauvé la vie pendant la guerre.

L'ordonnance avait été enseveli sous une mine. Le colonel l'en avait tiré par un barrage terrible, qui avait découragé l'assaut de l'ennemi.

Le colonel avait été fait prisonnier. L'ordonnance avait réussi à le faire évader.

De retour au pays, ils avaient tout naturellement continué à vivre ensemble, dans la confiance et dans la paix.

Le service du colonel était militaire et facile.

Sa femme était morte; son fils tué à la guerre; aussi ne recevait-il plus presque personne.

Il déjeunait bien à midi, ne mangeait pas de viande le soir. Il fumait des pipes, lisait ses journaux, promenait ses deux chiens, allait dire bonjour à son curé, un vieux poilu, lui aussi.

* * *

Et c'était tout.

Il considérait sa vie comme finie.

Il avait fait, comme on dit, ses "affaires" chez son notaire de Paris. Et sans le dire, il avait mis dans son testament un article où il laissait à son ordonnance sa maison de jardinier et quatre mille francs de rentes pour y vivre.

Il n'avait pas voulu parler de ce legs, afin de ne pas gêner ce brave garçon plein de cœur, et qu'il ne fût pas dit que son ordonnance le servait surtout pour de l'argent.

Il se contentait de lui régler ses gages, chaque mois, et au meilleur taux du pays.

Car chacun a besoin de son argent, aussi pour vivre, du moins pour préparer l'avenir.

* * *

Mais cela fait toujours plaisir de penser que l'argent n'est pas tout, que le côté "cœur" compte encore, même en ce prosaïque et dur XXe siècle.

Car, le cœur, c'est toute l'aristocratie, toute la douceur d'ici-bas.

Et, aux heures de cafard, le colonel se remontait en pensant: "Je suis gâté!... J'ai un bon "chez-moi", où je pourrai toujours m'appuyer sur ce brave Baptiste et sur sa femme. Ils me sont attachés!... C'est pour mes vieux jours une fierté d'être servi ainsi! Il y a tant de mes pareils qui n'ont autour d'eux que de l'égoïsme, de l'intérêt ou de la jalousie!"

Et, avec complaisance, il les regarda en leur vie.

Baptiste s'occupait de son maître et faisait un peu de jardin.

Sa femme régnait à la cuisine, lavait, repassait. Mais le linge d'un homme seul, d'un soldat surtout, ce n'était rien.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire.

Eux, ils n'avaient pas d'histoire.

Les jours s'écoulaient après les jours, variés suivant les saisons.

* * *

Un de ces matins, Baptiste avait cueilli les dernières pommes et fait un peu de cidre.

Le colonel était passé par la cuisine pour apporter quelques coings qu'il avait découverts après la chute des dernières feuilles.

Et, de la fenêtre, il regardait son jardin, son beau jardin, qui mourait doucement dans la splendeur des teintes automnales.

—Est-ce magnifique, tout cela, Rosalie!...

—Oh! magnifique?... répète la femme, avec une certaine voix blanche... c'est beaucoup dire!... C'est bien un peu toujours la même chose...

Le colonel la regarde... Il ne lui connaît pas cette voix.

—Mon mari ne vous a rien dit?

—Non...

—Il n'aura pas osé!

—Il a quelque chose à me dire?

—Oui.

—Quoi?

—Moi non plus, je n'ose pas... Mais, tenez! le voici qui revient.

En effet, Baptiste achevait de ranger l'échelle double dont il s'était servi pour atteindre les dernières pommes.

—Il paraît, Baptiste, que tu as quelque chose à me dire?

Baptiste s'avance, tousse, rougit:

—Oui, mon colonel.

—Je t'écoute.

—Eh bien! voilà. Nous allons vous quitter.

—Me quitter!... Vous allez me quitter?...

Le colonel, qui est sanguin, passe la main sur son front, et répète avec hésitation [illegible]:

—Me quitter?... Mais qu'est-ce que je t'ai fait?

—Oh rien, mon colonel!... Vous avez toujours été très gentil pour nous, depuis vingt ans que nous sommes à votre service.

—Alors?...

—C'est que... voilà!... L'Américain qui vient d'acheter le château, à côté...

—Il nous propose 100 francs de plus par mois... Et presque rien à faire...

—...

* * *

Lui les regarde tous les deux, lentement, à fond...

Il avait cru que le long passé, les événements communs, la vie calme, le cœur... tout cela comptait pour quelque chose!... Or, cela, aujourd'hui, ne valait même pas 100 francs par mois! Sans une protestation, sans une discussion, la balance tombait du côté de l'Américain riche.

—Mon colonel comprendra? ...

—Mais oui... je comprends...

Et, se redressant, faisant face, comme il avait toujours fait face en sa vie de soldat, il partit par le grand couloir dallé, où ses pas éveillaient déjà des échos de solitude.

* * *

C'était un vieil et brave officier, riche de cœur, d'exploits et de souvenirs...

Pas très riche d'argent...

Pierre L'ERMITE.

—L'énergie est la vertu la plus nécessaire pour faire son chemin dans le monde. — *Emerson.*

* * *

—On ne peut avoir de l'esprit, de la science, même du génie, et ne pas avoir de caractère.

* * *

—Les peuples qui ne savent plus mourir ni se sacrifier ont déjà perdu la patrie.

* * *

—L'amour de la patrie est, avec l'amour de l'Église, le sentiment le plus sacré du cœur de l'homme.



-- PAGE AGRICOLE -



Economie domestique.

Carnet d'une vieille ménagère

"Une vie simple, libre et paisible, [illegible] en petites joies et en grands devoirs, est toujours le sol [illegible] le plus aisément le bonheur." — "L'art d'être heureux", [illegible].

* * *

[illegible]

* * *

[illegible]

* * *

[illegible]

* * *

"Une vie où l'on a souffert, lutté, travaillé pour autrui, non pour soi, [illegible] les années se comptent par les émotions, les sacrifices, les dévouements, les renoncements, est une vie bien remplie." — "La peur de vivre", Henry Bordeaux.

* * *

Les tubes d'auto usagés peuvent encore rendre d'inappréciables services à la maison. [illegible]

* * *

[illegible] — "[illegible]", Pierre L'Ermite.

VIEILLE MÉNAGÈRE.

— L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu.

* * *

— Il faut [illegible]

J. Joubert.

Propos agricoles

Ayons plus de légumes l'année prochaine

(Notes des fermes expérimentales)

Les légumes frais que l'on sert [illegible] dans le jardin sont beaucoup plus de goût et sont beaucoup plus sains que ceux que l'on achète. [illegible]

[illegible]

[illegible] C.-H. GOODERHAM, Apiculteur du Dominion

L'alimentation des volailles sur le parcours

(Notes des fermes expérimentales)

[illegible]

[illegible] Ottawa, Ont.

L'apiculture dans l'est et dans l'ouest

(Notes des fermes expérimentales)

[illegible]

Hygiène sociale

COMMENT CETTE VILLE A VAINCU LE PLUS MORTEL DES FLÉAUX DE L'ENFANCE

Hamilton, Ont. — [illegible]

[illegible]

Les dentistes et le cancer

Toronto. — [illegible]

Médecin canadien accueilli par les Américains

LE Dr W.-E. BLATZ S'OCCUPE DE LA PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

Toronto. — [illegible]

FORGET, Sask.

[illegible]

[illegible]

Marché aux grains de Winnipeg

Blé: — No 1 Nord, [illegible]; No 2 Nord, [illegible]; No 3 Nord, [illegible]; No 4, [illegible]; No 5, [illegible]; No 6, [illegible]; fourrage, [illegible]; rude, [illegible].

Marché aux animaux de Prince-Albert

Avec peu d'arrivages, le marché est tranquille.

Le marché aux porcs est meilleur: [illegible], 10.40; [illegible], 9.95.

[illegible]

Marché aux animaux de Winnipeg

[illegible]

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

LISIEUX, Sask.

Syndic

—Le 5 janvier, à une assemblée de paroisse, M. Léon Isabelle a été élu syndic de la paroisse, en remplacement de M. A. Brûlé. Nos sincères félicitations au nouvel élu. M. Henri Doucier est président pour 1930.

Elections

—Le club des jeunes gens de Lisieux a fait l'élection de ses officiers, le 3 courant; président, M. [illegible] Prud'homme; vice-président, M. [illegible] Prud'homme; secrétaire, M. [illegible] Gauvreau. Après l'élection, les directeurs quelques mots, ainsi que MM. G. Robinson, M. Cloutier et M. le curé.

Partie de cartes

—La nouvelle série de parties de cartes sous les auspices des "Jeunes gens" commence vers la semaine. Tous les dimanches soir, ce sera une magnifique occasion pour plusieurs de déployer leur science cartomancienne! De beaux prix seront décernés aux gagnants. Après chaque partie, il y aura chant et musique. Les jeunes amateurs invitent bien cordialement tous leurs amis de les honorer de leur présence.

Notes

—Les vacances de Noël sont terminées. Nos jeunes piou-pious ont repris le chemin de l'école le 6 janvier.

—M. Crépeau, avocat de Gravelbourg, était de passage à Lisieux, pour affaires professionnelles.

—M. Ch. Portier est venu passer Noël et le Jour de l'An avec les membres de sa famille.

—M. Médéric Poirier nous est revenu de Willow-Bunch. Toujours heureux de le revoir.

—La réunion mensuelle des Dames de Sainte-Anne a lieu le deuxième dimanche de chaque mois.

Présidence d'honneur

—Le Club des Jeunes vient de mettre la deuxième série de parties de cartes sous la présidence d'honneur de M. Léon Isabelle, qui est encore jeune; il n'a que 24 ans et vient d'être élu syndic de la paroisse. C'est une exquise délicatesse de la part des jeunes qui ont voulu reconnaître que la valeur n'attend pas toujours le nombre des années.

Baptême

—Le 1er janvier, M. Arthur Isabelle et Mme [illegible] Laura Champagne ont fait baptiser un fils sous les noms de Joseph Jean Ronald. Parrain et marraine, M. et Mme J. Boutin, de Saint-Victor, Saskatchewan. Ils étaient représentés par M. et Mme Albert Prud'homme.

ENGLEFELD, SASK.

—Le 2 janvier dernier, à la demeure de M. E.-P. Guay, agent pour le C. N. R., à Englefeld, Sask., nous avions le plaisir d'entendre au radio l'Heure française de Lafleche, Sask., émise par le CJRW de Winnipeg.

En reconnaissant la sympathique voix de l'annonceur, M. Maurice Goulet, nous goûtions d'avance le programme français annoncé. Après les éloges adressés à M. Lacerte, président de l'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba, les chansons Vénise, la Rose, Zaza, Quand on est jolie comme vous, si bien rendues par M. le docteur Branchemau, de Winnipeg, M. Goulet nous invite à nous récréer, chaque mardi soir, en écoutant l'heure française. Nous en serons les fervents, [illegible].

S. EUSTACHE, Man.

—Le 12 décembre 1929, il y a eu une grande assemblée de la Société des Agriculteurs, présidée par M. Ch.-A. Prud'homme, dont il est l'organisateur en chef. Les mêmes officiers ont été réélus aux mêmes postes.

—M. Xavier Bouchard, d'Elie, fait des réparations à la résidence du docteur Marcolais.

—Le mariage de M. Emmanuel Brunelle, d'Elie, et de Mlle Albertine Gérard a été bénit en la chapelle des RR. SS. de Notre-Dame-des-Missions.

—Mme Louis Sherelish (Stella McDonald) est en bonne voie de guérison de sa grave opération d'appendicite.

—M. Willie McDonald, qui demeure depuis une couple d'années à Lethbridge, Sask., est venu faire une courte visite chez ses parents et amis.

M. Pierre Larocque, communément appelé Caboche, est décédé subitement chez son gendre, Grégoire Piché, le 23 décembre, âgé de 68 ans.

—M. Venant Lebrand, de Saint-Boniface, est en visite chez M. Jos. Gervais.

—M. Ed. de la Forest, de Willow Bunch, Sask., est en visite chez ses parents, M. et Mme P. Letourneau.

—M. et Mme Donald McDonald ont été douloureusement éprouvés par la mort de leur petite Mercy, 8 ans, le 7 janvier.

—Le 3 janvier, le radio annonçait que le froid était à 42 au-dessous de zéro, à Portage-la-Prairie. Depuis bien des années, nous n'avons pas eu d'hiver aussi rigoureux.

Naissances.

—M. et Mme Bouchard, un fils, le 8 janvier.

—Mme Zénophile Ménard, une fille mort-née, le 24 décembre 1929, chez Mme Marcolais.

—Mme Arthur Beauclair, une fille, le 27 décembre, chez Mme Marcolais.

—A la dernière minute, on apprend que la maison de Jos. Painchaud, de Marquette, est passée au feu, le 8 janvier.

—M. et Mme A. Rochon, de St-Boniface, ont passé les temps des fêtes chez leurs parents, M. et Mme Alf. Lachance.

—Les trois jeunes filles de M. Arthur Beaudry sont venues passer leurs vacances à la maison paternelle.

M. Amédée Brunelle ne se décourage pas. Il est parti en auto conduire son jeune Léon au collège de Saint-Boniface. Cependant, à différents endroits, il faut l'aide d'une paire de chevaux, où la neige est plus amoncelée.

MONTMARTRE, SASK

—M. Poisson, secrétaire-trésorier de la municipalité rurale de Montmartre, vient de démissionner. La place est vacante; nous espérons que des candidats feront application pour remplir cette fonction.

—M. Adélard Faubert a été victime d'un accident, dimanche le 5 janvier, en s'en retournant de l'église, son cheval lui a donné une ruade sur la gorge et lui a causé une blessure sérieuse. Il se rétablit rapidement.

—M. J.-A. Ayotte, principal de l'école, est en convalescence chez son père, à Wolseley; il entrera en classe, le 20 janvier.

—Sont de passage ici: Mme Jos. Chartier, M. Hercule Robert, M. Lucien Ayotte, M. et Mme Jos. Rochon, Mme W. Saint-Cyr, de Pontoix.

MARCELIN, Sask.

—Mme Blanche Gueiffie, épouse de M. Médérin Gueiffie, est décédée à Saskatoon, le 22 décembre.

Les restes ont été transportés à Marcelin et exposés chez Mme Pierre Gérard, mère de la défunte.

Le service fut chanté par M. le curé Lebel.

Plusieurs paroissiens et amis assistèrent aux funérailles.

Les parents remercient tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie.

La défunte laisse dans le deuil son époux, sa mère, deux frères et cinq soeurs.

SASKATOON, Sask.

L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Mlle Joséphine Boivin a organisé la première séance de l'Immaculée-Conception. Voici le programme qu'elle a suivi:

Les Pierrots, drill.

Orchestre: 2 violons, Mlles Flore Bisson et Jeanne Ouellette; mandoline; Mlle J. Boivin; piano, Mlle Cécile Arsenault: *A Perfect Day*, *L'Heure brève*.

Piano: Corinne Arsenault, 6 ans.

Comédie, *Beau-père pas commode*: MM. Arthur Danais et Joseph Lafrance.

Discours d'adieu à M. et Mme Joseph Julien: M. Jean Chenard.

Comédie: *Mariage démocratique*, 20 acteurs.

Un mot de louange, fort bien mérité, ne peut être déplacé. L'enfance en elle-même est un charme; et ce fut certainement une trouvaille que d'ouvrir la séance par un drill musical exécuté par des enfants "vêtus de blanc satiné." L'on a fort goûté l'orchestre composé de Mlle Joséphine Boivin et de trois de ses élèves. Nous souhaitons l'entendre encore et bientôt et souvent. Ajoutons immédiatement que ce nous fut un plaisir exquis que de voir cette autre élève de Mlle Boivin, Corinne Arsenault, une enfant âgée de 6 ans, jouer au piano avec une précision parfaite. MM. Arthur Danais et Joseph Lafrance sont d'habiles élocutionnistes; ils ont spirituellement rendu un morceau très spirituel. Le Mariage démocratique exhibe les modes d'hier et soulève l'hilarité générale.

Notre joie était tempérée par l'idée du départ de la famille Julien. Cette triste circonstance, confessons-le pourtant, nous révéla l'orateur délicat qu'est M. Jean Chenard. Les messieurs offrirent à M. Julien un magnifique sac de voyage et à Mme Julien les sociétés de nos dames présentèrent une gravure de la Madone sur imitation d'ivoire.

Pour cette fête de l'âme que fut cette séance, nous offrons à Mlle Joséphine Boivin nos félicitations et nos remerciements.

—Mon père, dit l'un, tient un si gros commerce que l'an dernier, il a dépensé 120 gallons d'encre pour tenir les comptes.

—Je crois, dit l'autre, que le commerce que tient mon père est encore plus gros, car l'an dernier, rien qu'en ne mettant pas les points sur les i, il a économisé 20 gallons d'encre.

PROGRES

La photographie par télégraphe

Londres—L'inauguration de la transmission télégraphique des photographies a eu lieu entre l'Angleterre et l'Allemagne. Les ministres des postes des deux pays ont échangé leurs photographies par le fil. Dans quelque temps le public pourra expédier des photographies de documents etc. en s'adressant aux bureaux de poste anglais et allemands.

Autre locomotive encore plus puissante au Can.-Pacifique

Le Pacifique Canadien commencera sous peu, à ses usines Angus de Montréal, la construction d'une locomotive géante, dont la puissance de traction dépassera de 3,300 livres celle de ses locomotives de la série "2800" et de 27,000 livres celle des locomotives de la série "2-800", reconnues récemment comme les locomotives de trains-voyageurs les plus modernes et les plus rapides encore jamais mises en service. Cette nouvelle locomotive, qui sera mue d'après un principe nouveau de haute pression de la vapeur sera la première du genre sur ce continent et l'une des plus puissantes du monde entier. Elle développera un effort tractif de 85,300 livres et pourra traîner les convois les plus lourds que l'on aura encore vus sur les lignes canadiennes. Elle enlèvera par conséquent aux locomotives de la série "2800" leur titre de "locomotive les plus puissantes de l'Empire Britannique".

Ce formidable engin de traction, qui sera classé sous la dénomination de "T-4a", sera pourvu de 5 paires de roues motrices, en même temps que d'un chariot de deux roues à l'avant et d'un autre de quatre roues à l'arrière. Son poids total, tender compris, atteindra le chiffre effarant de 764,000 livres ou 332 tonnes. Ce sera 14,000 livres de plus que les "2800" et 120,000 livres que les "2800". La locomotive comportera trois cylindres, celui du centre où la pression sera la plus élevée, ayant 15 1-2 pouces de diamètre et 28 pouces de course, et les deux autres, 24 pouces de diamètre et 30 pouces de course.

Ce géant de rail brûlera de l'huile brute. Son tender, qui sera d'un type déjà en usage pour les locomotives du Pacifique Canadien, aura une capacité de 4,300 gallons d'huile et de 12,000 gallons d'eau. Tous les matériaux requis pour la construction de cette locomotive seront achetés de manufacturiers canadiens, tant ceux qui se peuvent être obtenus au pays.

—L'homme aimable est celui qui écoute avec intérêt les choses qu'il sait, de la bouche de celui qui les ignore.—Mme de Genlis.

* * *

—J'ai trempé ma plume dans mon coeur; aussi les paroles de foi que j'ai écrites seront immortelles. Louis Veuillot.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topal

—18—

—Le grand-chef accuse mes enfants? Que le grand-chef veuille donner ses ordres pour un pow-wow: il verra comme la Robe-Noire punit les coupables!

Le prêtre lui-même prit l'enfant dans ses bras et le porta au pied de l'arbre de la justice. Puis, lorsque tous les Peaux-Rouges de la Réserve furent assemblés, il se hâta d'interroger:

—Powmaun, dis-moi l'intime entre les Sauteux qui a volé le papoose pâle!

—Que la Robe-Noire interroge ses enfants! répondit le grand chef.

Les yeux du missionnaire lancèrent feu et flamme. D'une voix de tonnerre, il cria:

—Qui de vous a volé ce papoose?

Lis-des-prés tomba à genoux aux pieds du prêtre:

—Yiski, c'est... c'est Maskodépinig qui... Oh! son enfant est triste!... C'est sa faute!...

Elle sanglotait éperdument... Yiski hochait la tête.

—Comment? Mon enfant a osé voler le papoose pâle?...

—Non, non, Yiski, Maskodépinig n'a pas volé! Elle n'a jamais volé!

—Alors, parle! Comment ce papoose est-il ici? Est-ce Maskodépinig qui l'a trouvé et apporté?

Il dit cela doucement, tendrement. Lis-des-prés leva vers lui ses yeux baignés de larmes, et raconta sur le visage de la Robe-Noire toute la bonté de son coeur.

—Yiski, soupira-t-elle, maintenant les yeux sont bons. Ecoute donc la parole de ton enfant: hier, Maskodépinig revenait avec son père de la Réserve des Cris; au Grand-Lac de la Qu'Appelle, l'eau chantait son murmure; dans ce murmure, la douce plainte d'un papoose était mêlée. Maskodépinig vit le papoose dans l'eau près d'un buisson d'églantines; elle pensa que le Grand Esprit lui donnait un papoose; elle le prit; elle l'apporta à la Réserve des Plaines... Non, Maskodépinig n'a pas volé! Mais elle n'a pas crié: "A qui est ce papoose?" Elle ne savait pas. Mais si maintenant Yiski lui donne le papoose pâle, elle courra au Grand-Lac et elle criera: "A qui est ce papoose?"

Une larme douce et triste coulait sur la joue de Yiski. Lis-des-prés la vit, et saisissant la main du prêtre où le sang suintait encore, elle la baisa en disant:

—Yiski souffre. Yiski pleure! C'est ma faute! Qu'il me punisse!

La Robe-Noire alla prendre le bébé, et le déposa dans les bras de Lis-des-prés. La fillette sentit debout, la face transfigurée de joie et de tendresse; et s'adressant à son père:

—Maskodépinig avait bien dit que le Grand Manitou lui rendrait son papoose!

Tous les Indiens approuvaient chaudement. Tête-Heureuse lui-même était ému. Il leva la main et déclara:

—Désormais, le papoose pâle appartient à la Robe-Noire.

—Pas du tout! réplique le missionnaire. Le papoose pâle appartient toujours à sa mère! Qui est-elle? Où est-elle? La Robe-Noire l'ignore; mais nous allons, demain matin, nous rendre à la chapelle des Visages-Pâles pour célébrer la grande fête de la Mère de Jésus, et Maskodépinig prendra le petit papoose pâle, elle le lèvera devant les yeux de tous les Visages-Pâles, et criera: "A qui est ce papoose?"

Jamais, depuis que le monde est monde, il n'y eut meilleure leçon de catéchisme.

—Yiski, disait Lis-des-prés, il faut laver la blessure avec de l'eau chaude! Maskodépinig veut y mettre de la médecine et des bandages. Puis, demain, après que sa bouche aura crié: "A qui est ce papoose?" si personne ne répond "Ce papoose est mon papoose!" qui alors sera sa mère?

—Mon enfant, assura la Robe-Noire, en souriant, le Grand-Esprit veille sur tous les papooses! Celui-ci retrouvera sa mère.

—Mais si elle est morte, Yiski?

—Alors, le Bouton-d'églantine s'épanouira auprès de Lis-des-prés, chez les Soeurs du Lac-Croche.

Lis-des-prés, toute à l'espoir, se mit à gambader à l'entour de la Robe-Noire.

CHAPITRE XXV

MARISKA A SA MERE

Tandis que Blanc-Casque, inquiet et malheureux, promenait ses aventures chez les Blancs et chez les Cris, tandis que Bouton-d'églantine causait du tumulte chez les Sauteux des Plaines, là-bas, à la petite ferme de la Vallée, Mme Chesmak délirait. Elle serait certainement devenue folle, si la douce Rosy ne l'avait si bien soignée et n'avait tant prié pour elle.

Cette dernière nuit, celle que Blanc-Casque passa attaché à l'arbre de la justice, et Bouton-d'églantine, chaudement serrée contre le coeur de Lis-des-prés, il survint un de ces orages formidables comme on n'en voit que dans la Prairie. Puis les loups hurlèrent longuement, lugubrement, des éléments et des choses, une plainte immense semblait crier vers Dieu: "Toi, qui sais tout, aie donc pitié!" Ensuite un grand calme se fit. Mme Chesmak s'assoupit profondément.

Combien de temps dormit-elle? Une heure? Deux heures? Le fait est que, lorsqu'elle s'éveilla, toute sa fièvre avait disparu, et la plus suave espérance remplissait son coeur.

Elle est lisse qui, étendue sur sa couche, dormait d'un de ces sommeils de plomb particuliers à l'innocence et à la jeunesse. Avec de grandes précautions, la fermière se leva, s'habilla et sortit.

Avez-vous déjà écouté la voix des champs et des bois au matin, après une pluie d'orage, lorsque l'air est plus frais et que tous les petits oiseaux se hâtent de chanter? Mme Chesmak entendit, comme un joyeux appel qui lui venait de la Prairie, du nord de la Qu'Appelle, et elle descendit vers la rivière, attirée par une force irrésistible, qui était douce et bonne.

Au Grand-Lac, elle visita le buisson d'églantines, puis se promena le long des cascades. Elle vit briller dans le sable, lavée par l'orage, une petite médaille qu'elle reconnut aussitôt pour celle de son enfant. Elle la prit, la baisa en pleurant et répéta je ne sais combien de fois la prière de l'inscription: "O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous!"

Une voix intérieure lui répondit:

—Rends-toi à la chapelle!

Dans tout son trouble, elle ne savait pas que ce jour fût la fête de l'Assomption.

Elle se dépêcha, passa la rivière, et arriva bientôt au sanctuaire de Notre-Dame de Grâces qui tout était désert.

Lorsque elle s'agenouillait au pied de l'autel et regardait la statue de la Vierge, toutes ses douleurs se réveillèrent à la fois. Elle les pria avec ses larmes dans le coeur de la Mère des mères:

—Je n'en puis plus, au secours! Bonne Vierge mère, au secours!

Elle leva vers la statue des bras suppliants.

—Mère du Christ, de grâce, rends-moi mon enfant!

Elle sanglote, ses bras s'abandonnent et se relèvent.

—Mère du Christ, de grâce, rendez-moi ma petite fille!

Sa poitrine se gonfle; elle ramasse toute sa foi, toutes ses forces.

—Mère du Christ, rendez-la, rendez-la!

Elle n'achève pas. La porte s'est ouverte avec fracas. Des Indiens, des Indiennes se bousculent dans la chapelle, la Robe-Noire est la seule qui s'agenouille, mais la Chesmak ne voit que les Peaux-Rouges.

Elle tremble d'abord, effrayée de se trouver seule au fond des sauvages, mais aussitôt, la force intérieure qui la poussa depuis le matin la fait avancer quelques pas. Devant elle, une petite Indienne soulève son chéri gris, dessiné et dessiné la tête, le visage tiré de Mariska!

La Chesmak a porté les mains à son coeur, ses yeux tournent, elle s'affaisse sur les marches de l'autel.

La Robe-Noire a deviné le drame. Sur son ordre, les squaws s'empressent et portent la femme au grand air du Bon Dieu. Lis-des-prés est là, près d'elle, tenant Bouton-d'églantine levée dans ses deux mains. Aussitôt que la squaw prononce les yeux:

—A qui est ce papoose? demande la fillette.

Déjà la mère a saisi le bébé, elle le baise à l'étouffer, elle pleure, court à droite, court à gauche, comme si elle avait peur que ces Indiens ne lui reprennent son trésor. Enfin, voyant la porte de la chapelle qui était restée ouverte, elle s'y précipite. Les Peaux-Rouges veulent la suivre, mais la Robe-Noire les arrête, Lis-des-prés seule fut admise.

Nouvelles par la porte et par les fenêtres, les sauvages virent la squaw lever son papoose vers la statue de Marie, et elles l'entendirent qui criait dans sa langue des mots très doux qui, sans doute, voulaient dire:

—Bonne Mère des mères, merci! merci! mille fois merci!

—Mme Chesmak, voyez-vous? lui dit la Robe-Noire, Dieu est bon! Tâchez de prier un peu!

Lis-des-prés s'agenouilla à côté d'elle.

CHAPITRE XXVI

LE JUGEMENT de la ROBE NOIRE

La Robe-Noire jugeait aussi, quand un Indien voit lui faire signe qu'on l'attendait dehors.

Grande fut la surprise du prêtre devant la chapelle, il trouva Napapense et ses braves entourant Chesmak, Chesmak hagard, hors de lui.

De toutes parts, les chrétiens et les non-chrétiens pour la sainte messe: les Isabelle, les McPhee, le Russe, ainsi que, aussitôt qu'il aperçut Blanc-Casque sortir hors de sa charrette et courut tirer ses bonnets en poussant des sanglots.

—Mes enfants, dit le prêtre, ceci que signifie tout ceci?

Le grand-chef l'homme de tout, s'avança et fit à la Robe-Noire une révérence très profonde.

—La Robe-Noire a le coeur plein de sagesse et de justice, déclara-t-il. Blanc-Casque a commis un grand crime. Il a noyé son petit papoose dans l'eau profonde de la rivière Qu'Appelle, près du Grand-Lac, l'oeil du Peau-Rouge l'a vu, d'ailleurs, le coupable a tout dit, sans.

Horreur! Est-ce possible? s'écria le missionnaire, Grand-chef, quel châtiment sera à la mesure d'un tel forfait?

Robe-Noire, Napapense ne juge pas les Visages-Pâles.

Cependant, si Blanc-Casque a tué l'un de tes enfants, quelle sera sa punition?

La parole de Napapense serait qu'il meure, qu'il soit noyé à l'endroit même où il a détruit son papoose.

Tous les Peaux-Rouges levèrent la main d'un seul geste, et criaient:

—Qu'il meure où il a noyé son papoose!

Le Russe, peut-être, n'était tout rien, mais lorsqu'il comprit qu'il s'agissait de noyer le meurtrier, il fit un bond devant le prêtre et cria en anglais:

—Noyer! Oui, oui! Noyé pas loin! Mes pendre, pendu, corde, avec lasso!

—Mes enfants! dit le prêtre en se tournant vers les autres hommes. Vous, demanda-t-il, que vous en semble?

(A suivre)

Prince-Albert

ACADEMIE DE NOTRE-DAME DE SION

[illegible]

L'Incident . . .

(Suite de la première page)

[illegible]

On a provoqué une querelle

[illegible]

Convention des commissaires d'écoles

[illegible]

Condoléances

[illegible]



Entre autres attractions, il y aura des conférences illustrées de vues animées.

Mgr Guy légèrement blessé

Saskatoon, Sask. — Mgr Joseph Guy, O.M.I., de Gravelbourg, Sask., vicaire apostolique de Grouard, et quatre citoyens de Winnipeg sont au nombre des personnes légèrement blessées dans le déraillement du Continental Limited du C. N. R. à 45 milles à l'ouest de Melville.

Une sixième personne, Mme Treble, a également été blessée.

Les résidants de Winnipeg sont: C. Jamieson, M. et Mme Martin, de l'avenue Yale, et H.P. Stewart, porteur nègre.

Mgr Guy, Mme Jamieson et M. Stewart sont à l'hôpital de Melville où ils reçoivent des traitements pour contusions et coupures. Les autres ont subi quelques légères coupures.

Aucune déclaration officielle sur le déraillement ne sera émise avant le retour à la ville de C. Forrester, intendant du C. N. R. ici.

Le chômage à Winnipeg

Winnipeg.—Le chômage dans Winnipeg prend des proportions alarmantes et le conseil a approuvé plusieurs mesures pour y remédier. Seulement des sans-travail seront employés au déblayage du "droit-de-passage" de la ligne de transmission de la Winnipeg Hydro entre Winnipeg et Slave Falls. On a aussi arrêté des projets pour donner un abri et de la nourriture à tous les chômeurs, dans les limites de la ville de Winnipeg.

On demandera au gouvernement du Dominion d'ouvrir la salle d'immigration no 2, actuellement fermée, pour les immigrants sans-travail résidant au Canada depuis cinq ans ou moins.

Il a aussi été décidé d'envoyer au Pacifique Canadien une facture demandant ensuite la Social Welfare Association a dépensé en secours [illegible] la Compagnie est exempte [illegible] Winnipeg, et on lui demandera de payer la facture.

Epousailles royales

Une cérémonie grandiose au palais du Quirinal — La bénédiction nuptiale est donnée par le cardinal Maffi — Trois rois, deux reines, vingt-huit princes et vingt-six princesses y assistent.

LA MESSE

[illegible]

date des paiements du Reich au titre des réparations. Les créanciers maintiennent que les calculs des experts à Paris étaient basés sur des versements faits le 15 du mois. Les Allemands, de leur côté, prétendent que c'est là un versement anticipé, qui équivaudrait à un surplus d'intérêt de près d'un million de dollars. En conséquence, ils demandent une diminution proportionnée des versements, ou une échéance à la fin du mois.

M. Samuel Genest élu pour la 10ème fois

(Suite de la première page.)

constate avec un bonheur inexprimable que, de plus en plus, les commissaires s'efforcent de travailler dans la plus sereine harmonie, et dans le meilleur intérêt de l'instruction catholique et vraiment canadienne de nos enfants.

"Je sens, dit M. Genest, que bientôt, peut-être, ma santé me forcera à abandonner mon poste et à rompre les liens si chers qui m'unissent à la cause de l'instruction des petits et petites catholiques. Mais, catholique pratiquant et convaincu, je sortirai de la commission, pensant d'avoir toujours accompli mon devoir au meilleur de ma connaissance envers mes coreligionnaires et mes concitoyens. J'ai fait ce que j'ai pu pour l'instruction chrétienne et catholique à Ottawa et dans la province.

"A l'aurore de cette nouvelle année, prenons donc la résolution de nous éloigner toujours de plus en plus des questions susceptibles de provoquer des discussions acerbes; évitons toute friction inutile et n'ayons en vue que le bien et les progrès de la génération qui pousse afin d'en faire une génération de bons citoyens.

"Je comprends que souvent nous avons à faire face à des conditions peu consolantes.

"Par exemple la répartition des taxes scolaires en Ontario, dont le système actuel est loin de rendre justice aux catholiques. Bien que nous encouragions toutes les compagnies de tramways, d'électricité, de chemins de fer et autres utilités publiques, nous ne retirons rien d'elles en impôts scolaires. Il me semble que nos enfants dans nos écoles devraient avoir droit à la protection de ces compagnies, au moins dans la mesure des impôts payés.

En ce moment on confère avec tous les hommes importants de la province, et on fait une campagne d'éducation pour préparer l'opinion aux changements que nous demandons, c'est-à-dire à la modification de la loi de la répartition des taxes scolaires de façon à donner une part plus équitable aux écoles catholiques.

"Tous les petits Canadiens et petites Canadiennes, sans distinction de race ou de croyance ont droit à une instruction égale, dans ce pays.

"Il est encore étonnant que, dépourvus de tant de pouvoirs, nous obtenions tant de succès, dans l'administration de nos écoles. Il nous est permis de vivre encore à une meilleure administration, le jour où justice nous sera rendue complètement."

En terminant, M. Genest dit: "N'oublions jamais nous que nous représentons les [illegible] qui nous sont proposés dans le calme et l'harmonie et dans un esprit de coopération. Que cette coopération soit franche et [illegible] [illegible]"

A La Haye

[illegible]

Le Canada a l'entrepôt de Thé le plus "Propre" qui soit au monde

[illegible]

Marine canadienne

Ottawa.—Suivant le rapport publié par le département de la défense nationale, les dépenses de la marine royale du Canada ont été de $1,830,487,03, au cours de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1929.

Le personnel de la marine était de 94 officiers et 666 hommes, et celui de la réserve navale, de 32 officiers et de 111 hommes.

L'addition de deux nouveaux vaisseaux, le "Saguenay" et le "Skeena", qui seront terminés en 1930, au coût de $3,350,000, sera aussi un nouveau pas dans l'expansion de notre système de protection.